## Document explicatif en annexe au CERFA de la demande

## C. (Suite)

Le moulin quant à lui, est en Tel état qu'il est impératif de le démolir, puisqu'il y a des chutes de pierres qui sont dangereuses pour ma famille et moi-même ainsi que pour les artisans qui travaillerons sur notre projet. Nous ne pouvons le rénover pour l'intégrer à notre maison, d'après l'avis de notre maître d'œuvre, les dégâts sur le moulin sont trop importants. Nous attendrons que la chouette effraie et ses petits soient parties pour démolir le moulin. Avant leurs départs nous nous engageons à leur construire un nouvel habitat à coter du lieux où elles sont actuellement. Nous construisons une cabane pour chouette effraie suivant le cahier technique de la LPO. Cette cabane sera sur une serre actuelle que l'on va rénover en bois. Cette serre sera donc transformer en habitat pour mes poules et mes moutons. Nous intégrerons la cabane à chouette en hauteur pour qu'elles ne soient pas perturbées et qu'elles puisses rester tranquille et que ce lieu ressemble beaucoup a celui qu'elles ont actuellement. Celle-ci sera à la même hauteur que celle qu'elle a déjà. Actuellement, elle a des poules et des oies en dessous de son nid, elle ne sera donc pas dérangée par ses nouvelles congénères. Nous nous engageons également à faire venir une personne mandaté pendant 5ans pour qu'elle vérifie que les chouettes reviennent dans leur nouvel habitat dans le cas contraire nous trouverons une nouvelle solution pour qu'elles puissent revenir dans un habitat qui leurs conviennent.

## D. (Suite)

A l'intérieure du moulin. Ce qui nous interdit de démolir le moulin. C'est pour cette raison que nous vous demandons une dérogation. Le moulin est en Tel état de ruine qu'il finirait par se détruire tout seul et la chouette finirait par ne plus avoir d'habitat. Nous nous engageons à lui construire un habitat où elle sera en sécurité. Cet habitat sera fait suivant le cahier technique de la chouette effraie fait par la LPO. L'annonce de la présence de cette chouette effraie nous oblige donc à décaler la date de démolition du moulin, nous attendrons que les petits soient partis pour démolir le moulin et nous ferons son nouvel habitat avant la démolition du moulin de manière à ce qu'elle est toujours un habitat.